

## Comité de gestion du Fonds de perfectionnement et de la formation continue

---

### État de situation – juillet 2012

Le Comité de gestion du Fonds de formation continue et de perfectionnement (le Comité), créé lors de la signature des ententes collectives entre le Ministère de la Famille et des Aînés et les associations représentatives des RSG, poursuit ses travaux. Une rencontre du Comité s'est d'ailleurs tenue le 4 juillet dernier.

À ce jour, le plan d'action 2011-2012 adopté par le Comité a été mis en œuvre.

- L'évaluation des besoins de formation continue et de perfectionnement des RSG a été réalisée. À cet effet, lors de la dernière rencontre du Comité, un rapport a été déposé par la firme mandatée pour tenir la consultation. Une analyse des constats présentés est donc en cours, et ce, afin de favoriser le développement d'un plan de travail à moyen et à long terme qui permettra de répondre aux besoins énoncés par les RSG.
- La recension de l'offre de formation a été réalisée par le groupe de recherche de l'Université du Québec à Montréal. Cette recension permettra de détailler l'analyse réalisée par le Comité.
- L'opération visant l'application de la mesure transitoire exceptionnelle, soit le versement du montant forfaitaire, a été menée. Actuellement, le MFA est en phase de reddition de comptes et un bilan sera sous peu présenté aux membres du Comité.

Dès septembre 2012, une nouvelle rencontre du Comité est prévue. À ce moment, les travaux prioritaires pour 2012-2013 seront discutés et vous serez informés des mesures retenues le plus tôt possible. Il importe de préciser que les membres du Comité souhaitent s'assurer que les mesures qui seront retenues permettront de favoriser la qualité de la formation continue et du perfectionnement qui sont offerts aux RSG.

*Aline Sérandour*